

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 juin 2018 à 19 heures 30**

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Philippe VEYRIRAS.

Absents excusés : Dominique BATAILLER, Nathalie ORSONI.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les deux avenants qu'il a pris, dans le cadre de sa délégation, pour la maison médicale :

- le premier concerne une moins value d'un montant de 407,50 € pour la non fourniture de deux réfrigérateurs ;
- le deuxième est une plus value de 895 € pour la réalisation et la fixation de l'enseigne "Maison médicale" au dessus de l'entrée du bâtiment.

### **Délibération pour la révision du PLU de Montcontour**

Monsieur le Maire poursuit en disant que la rédaction de la délibération numéro 2017-88 concernant la révision du PLU doit être modifiée. La zone "Nh" doit être requalifiée en zone "Ae" qui s'étend maintenant sur les parcelles 1137, 1083, 1085 et une partie des parcelles 303, 304, 1084 et 306. Elle a désormais une superficie de 13 hectares. Un parking sera créé. Cependant, la zone humide doit être conservée.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour la modification de cette délibération.

### **Délibération pour le crédit bail immobilier SCA de la Maison Médicale**

Monsieur le Maire enchaine avec la Maison Médicale. Il indique que les travaux sont terminés. La SCA a été créée et signée le 17 mai par tous les professionnels de santé. Désormais un crédit bail immobilier doit être mis en place avec la société lorsque la division parcellaire sera terminée et que le rapport final d'achèvement des travaux sera établi.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour l'autoriser à signer ce contrat. Madame Jackie CLOT précise qu'elle ne prend pas part au vote.

Les autres membres du conseil sont favorables à cette autorisation.

### **Délibération pour le prix des repas à la cantine ainsi que des prix de la garderie**

Monsieur le Maire passe ensuite aux tarifs de la cantine en proposant une augmentation de 0,02 € pour le prix du repas pour les élèves soit 2,30 €, pas d'augmentation pour les enseignants et une hausse de 0,04 € pour les élèves habitant à l'extérieur du RPI soit 4,60€.

Puis, il rappelle les horaires de la garderie payante, soit le matin de 7 h 15 à 8 h 15 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30. Il propose une augmentation de 0,05 € soit 1,80 € pour le premier enfant et 1,55 € pour le deuxième enfant et toujours la gratuité pour le troisième. Le tarif est de 3,60 € pour les enfants habitant hors du RPI au lieu de 3,20 €.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces nouveaux tarifs.

### **Délibération pour la participation de la commune aux frais de séjour**

Monsieur le Maire propose de maintenir la même participation financière aux frais de séjour des enfants soit 5,50 € par jour sur une période de 14 jours.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le montant de cette participation.

### **Délibération pour subventions aux associations**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour reconduire les sommes versées l'année dernière aux mêmes associations communales. Il précise cependant que l'Association des Anciens Combattants n'existe plus car elle n'a plus de Président et qu'une nouvelle s'est créée : l'Amicale de Pétanque SHB pour laquelle il propose le montant de 300 euros.

Récapitulatif des associations et montant accordé :

ACCA : 300 € - Tennis club : 410 € - Gym club : 140 € - Au Four et au Jardin : 300 € - USEP SHB : 270 € - Refuge fourrière : 565,80 € - Foot Sud Jeune : 150 € - GVA masculin Pierre-Buffière - Comité de jumelage : 300 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'une subvention exceptionnelle sera accordée à l'école s'il y a une sortie natation organisée par les enseignants au mois de septembre.

Il propose aussi de prévoir une commémoration exceptionnelle pour l'armistice du 11 novembre 2018 qui fêtera ses 100 ans.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces montants versés aux associations.

### **Délibération pour l'embauche de saisonniers**

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il a reçu deux demandes d'emploi saisonnier pour cet été. Il s'agit de Mathieu LAYRELOUP et de Léo LESAGE. Il propose de prendre Léo du 6 août au 25 août et Mathieu du 13 août au 31 août. Ils travailleront sous les ordres de Pascal.

### **Délibération pour la fixation des participations familiales aux transports scolaires**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs du transport scolaire de la façon suivante :

**Elèves fréquentant l'établissement de sa zone de proximité** : Tarifs annuels

#### **\* Tarif pratiqué lorsque l'élève réside à plus de 3 km de son établissement scolaire**

- participation familiale pour le premier enfant transporté **65,00 €**
- participation familiale pour le deuxième enfant transporté **32,50 €**
- participation familiale pour chaque enfant transporté sous conditions de ressources **0,00 €**

#### **\* Tarif pratiqué lorsque l'élève réside à moins de 3 km de son établissement scolaire** **120,00 €**

**Elève fréquentant un autre établissement que celui de sa zone de proximité**

**250,00 €**

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces tarifs.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire poursuit avec l'aménagement de l'entrée ouest du bourg qui sera terminée le 20 septembre et les plantations sont programmées ensuite jusqu'au 15 novembre. Suite à la demande de Monsieur NYS boulanger, le parterre en face de la boulangerie sera raccourci et les places de stationnement seront matérialisées en épis.

Fabrice ARNAUD précise que des portes vont bientôt être installées au hangar communal.

Philippe VEYRIRAS indique ensuite que le plancher de la salle polyvalente sera protégé pendant son réaménagement. Les bois autour de la salle vont être enlevés ainsi que la poutre. L'électricien commence le 18 juin. La fin des travaux est prévue fin juillet.

Monsieur le Maire enchaîne avec la maison de M. VALERY. Celle-ci va être détruite et le projet d'aménagement est éligible au CTD du mois de janvier. Pascale DUPUY précise qu'un dossier peut être monté avec l'aide d'une paysagiste et d'un architecte des bâtiments de France. Monsieur le Maire va se renseigner et demander des devis.

Il passe ensuite au problème des dépôts d'ordures qui sont de plus en plus importants à l'éco point de la route de Saint Paul (tête et jambon de porc, congélateur avec denrées avariées à l'intérieur). Il propose l'installation de caméras. Il va se renseigner auprès d'une commune qui met en place ce système de vidéo surveillance. Affaire à suivre.

Il poursuit en disant qu'il a récupéré une ancienne cabine téléphonique. Celle-ci a été donnée par une habitante de la commune Mme GUILMIN. Elle sera transformée en boîte à livres. Il indique ensuite que cette même personne a proposé de vendre à la commune une maison et du terrain dans le bourg. Ce bâtiment pourrait être loué à des artisans ou commerçants qui cherchent un local pour s'installer. Une estimation va être demandée à une agence ainsi qu'à l'administration des Domaines. A suivre.

Pascale DUPUY prend la parole pour dire qu'elle a été contactée par Mme Marie PUYMORET de la Bachelierie qui souhaiterait justement un local pour vendre des produits biologiques et trouver des bénévoles pour monter une association. Elle voudrait mettre une publicité sur le site internet de la commune. Monsieur le Maire répond qu'il n'y est pas opposé ainsi que les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que suite aux CTD de juin, la demande de subvention concernant la troisième tranche de la station d'épuration a été accordée ainsi que la reprise du trottoir en face du Monument aux Morts.

Monsieur le Maire propose ensuite la date du samedi 29 septembre pour l'inauguration de tous les travaux réalisés cette année. Cette journée commencerait par la station d'épuration à 9 h 30 et se poursuivrait avec la maison médicale, les parkings, l'aménagement du bourg, le changement d'ampoules pour l'éclairage public et enfin la salle polyvalente. Il précise que cette manifestation est importante et qu'il faut qu'elle soit réussie.

Il poursuit avec le départ à la retraite au 1 juillet de Laurence PASQUET, secrétaire de mairie. Celle-ci organise un pot de départ le vendredi 22 juin. Une collecte est proposée afin de lui offrir un cadeau.

Marie-José LEJEUNE prend la parole au sujet du SIPRAD. Elle précise que le conseil d'administration a validé le compte administratif 2017 qui affiche un solde négatif de 2 293,08 € dû principalement aux frais de réparation du véhicule suite à des accrochages matériels. Il existe quelques impayés qui ne pourront pas être récupérés. Elle ajoute qu'un climatiseur va être installé dans le local car l'été, avec le fonctionnement des chambres froides, il fait très chaud. De plus, la porte de garage ne ferme toujours pas de l'extérieur, par contre, les infiltrations qui se

produisaient lors de fortes pluies sont retenues par des bacs sous le plafond. Les livreuses des repas ont suivi une formation sécurité incendie et sécurité routière, ainsi qu'une formation aux premiers secours et à la conduite de véhicules, elles seront amenées à porter un gilet jaune.

Philippe VEYRIRAS indique que la commission scolaire se réunira lundi 11 juin à 18 h 30 pour examiner une demande de dérogation, que le conseil d'école aura lieu lundi 18 juin à 18 h 15 à Pierre-Bufferière. Il apporte une précision sur la garderie, celle-ci est gratuite pour les enfants ayant participé aux APC et il poursuit en disant que les portes du restaurant scolaire qui donnent sur la route vont être repeintes en vert car la peinture s'écaille.

Alain MARTHON en tant que trésorier de l'association Familles Rurales Briance Roselle prend la parole pour dire que cette association n'a plus de Président depuis la dernière assemblée générale et que si à la fin de l'année, personne ne s'est proposé pour reprendre cette fonction, l'AFR Briance Roselle sera dissoute et toutes les manifestations qu'elle pouvait proposer n'existeront plus. L'ALSH ainsi que la crèche seront reprises sous une autre forme mais il ne sera plus possible d'organiser des manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.